

Clerk of the Privy Council and
Secretary to the Cabinet



Ottawa, Canada
K1A 0A3

Greffier du Conseil privé et
Secrétaire du Cabinet

Parliamentary Budget Officer

SEP 24 2012

Directeur parlementaire
du budget

SEP 21 2012

Monsieur Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Monsieur, 

Je vous écris en réponse à votre lettre datée du
5 septembre 2012.

Dans cette lettre, vous indiquez avoir besoin d'information ministérielle sur la mise en œuvre du budget de 2012 – notamment en ce qui concerne les économies et les mesures de réduction. Vous y mentionnez trois types d'information, soit les économies prévues (p. ex. les entrées et sorties d'argent), les réductions de personnel prévues et les répercussions sur le niveau de service.

Avant d'aborder ces requêtes, il serait utile d'exposer la compréhension qu'a le gouvernement du mandat statutaire du directeur parlementaire du budget et des documents auxquels ce dernier peut avoir accès. Comme vous l'avez indiqué dans votre lettre, l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada* confère le mandat statutaire suivant, soit de fournir de façon indépendante des analyses sur la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale.

Ce mandat est clairement axé sur les finances générales du pays et l'économie nationale, et, par extension, leur impact sur les activités financières et budgétaires du gouvernement. Il établit également un mandat quant aux prévisions budgétaires fédérales. À ce titre, l'alinéa 79.3(1) de la *Loi sur le Parlement du Canada* indique que vous êtes habilité à recevoir les « données économiques et financières » nécessaires à l'exercice de votre mandat.

Canada 

Le gouvernement reconnaît donc que votre mandat statutaire englobe votre analyse indépendante proposée des cibles budgétaires au sein de l'organisme et du niveau du cadre financier global, et est entièrement disposé à vous fournir les données nécessaires qu'il a en sa possession. Cependant, la *Loi sur le Parlement du Canada* ne confère pas le mandat au directeur parlementaire du budget d'examiner toutes les activités du gouvernement.

En ce qui concerne votre requête, vous avez déjà reçu des données fédérales détaillées par ministère, de même que les données agrégées concernant la mise en œuvre du budget de 2012. Par exemple, dans ma lettre du 15 mai 2012, je joignais un résumé des réductions prévues par portefeuille ministériel et exercice financier. De façon similaire, les administrateurs généraux au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du Trésor vous ont fourni des données ventilées sur les dépenses de programmes directes à maintes reprises.

Dans ma lettre du mois de mai, je mentionnais également que le gouvernement favoriserait le recours aux rapports financiers trimestriels dans les ministères – un outil que vous avez encouragé le gouvernement à utiliser – pour fournir des données sur les mesures d'efficacité. Par conséquent, ces rapports contiennent désormais une section « mise en œuvre du budget de 2012 ». Les futurs rapports fourniront plus de détails au fur et à mesure que la mise en œuvre progressera.

Votre bureau a également un accès régulier et direct à d'autres données gouvernementales disponibles à partir de sources publiques ou non. Depuis le dépôt du budget au printemps dernier, les ministres ont reçu de nombreuses « questions parlementaires écrites » sur les mesures de réduction des dépenses. Des douzaines de réponses ont été présentées aux parlementaires, et des douzaines d'autres sont actuellement finalisées, auxquelles vous avez accès. De plus, votre bureau reçoit tous les mois des balances de vérification ministérielles de la part du receveur général, lesquelles ne sont pas rendues publiques, ainsi que les budgets supplémentaires des dépenses, par activité de programme, quelques jours après leur présentation au Parlement.

Dans votre lettre, vous dites que les incertitudes quant à la réalisation des gains d'efficacité dans le secteur public pourraient nuire à l'atteinte des cibles budgétaires. Comme vous l'avez indiqué dans vos Perspectives économiques et financières le 24 avril 2012, le « DPB est

d'avis que le gouvernement réalisera fort probablement les économies souhaitées par le gel des charges en fonctionnement en 2011-2012 et en 2012-2013; il a donc tenu compte des prévisions du gouvernement ». Selon nous, étant donné la portée des données fournies, les récentes mesures gouvernementales de réduction du déficit devraient être tout aussi crédibles.

Lorsque nous nous sommes rencontrés au début de l'année au Bureau du Conseil privé, je fus heureux de constater que vous suiviez de près la mise en œuvre du budget pour aider les parlementaires à mener à bien leurs tâches – et en ce sens, je vous ai encouragé à faire usage de tous les mécanismes redditionnels.

Le fait que vous ayez mis au point un outil de reddition de comptes est d'autant plus encourageant. Je crois que votre cadre redditionnel fondé sur l'architecture des activités de programme constitue une approche novatrice, et je vous invite à collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour vous assurer que la méthode et l'approche sont justes.

En conclusion, j'aimerais réitérer que le gouvernement fédéral vous a communiqué de nombreux renseignements sur le budget de 2012 et continuera de le faire. Le gouvernement est déterminé à vous aider à vous acquitter des tâches qui vous sont confiées par le Parlement. Les fonctionnaires sont heureux de collaborer avec vous et votre personnel. Dans l'éventualité où vous désiriez discuter de ces questions, M. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Secrétariat de liaison de politique macro-économique, serait ravi de vous rencontrer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Wayne G. Wouters

c.c. : Secrétaire du Conseil du Trésor